

Présents : Mmes Lanciaux, Sombart, M. Lejeune (V40) ; Mmes Lecointre, Mourot, Prigent, MM. Denécheau, Drieu, Hervé (V41) ; M. Morlot (Jullien et Allix). Excusé(es) : Mmes Coillet, Pucheus (V40) ; M. Lelay (V41).

La séance débute à 17.50 et se termine à 20.00.

### **1. Prochaine AG : modalité d'organisation et ordre du jour**

Une assemblée générale des copropriétaires ne pouvant être tenue en présentiel, les membres du conseil acceptent la proposition de M. Morlot d'organiser un vote par correspondance. M. Morlot liste les points à l'ordre du jour, en partant du projet qui avait été élaboré en octobre dernier. Un courrier d'accompagnement explicitera chacun des points mis au vote.

Le conseil évoque la possibilité du changement de règlement de copropriété. Ce point sera évoqué lors de la prochaine réunion du conseil syndical.

### **2. Point sur les travaux en cours**

Le conseil s'étonne que des entreprises, dont les devis ont pourtant été signés depuis longtemps, n'effectuent pas les travaux qu'on leur a commandé. L'entreprise LEPONT, interrogée sur l'interruption de ses travaux de remise en peinture des grilles, invoque les mauvaises conditions de la météo qui ne permet pas à ses employés de terminer le décapage commencé en novembre. Le conseil demande à M. Morlot de voir avec l'entreprise LEPONT pour la mise en place d'un planning afin que les travaux reprennent dès les beaux jours. De son côté, l'entreprise FILLASTRE n'a toujours pas posé le grillage autour du jardin du V40.

Par ailleurs, le conseil demande à M. Morlot de faire intervenir l'entreprise ASTEN pour le nettoyage des feuilles mortes accumulées sur le toit du bâtiment de liaison, côté rue Robert de La Villehervé (V41). Comme évoqué lors des précédentes réunions du conseil, le peuplier et le frêne des jardins seront élagués fin février.

### **3. Commerces**

Les membres du conseil font état des nuisances engendrées par l'activité du commerce O'TACOS : porte des cuisines constamment ouverte côté cour y compris en soirée, livreurs en scooter qui prennent leur livraison dans la cour, clients qui viennent manger dans les halls d'entrée et dans la cour et y laissent leurs détrit. Le conseil demande à M. Morlot d'adresser un courrier au copropriétaire du local et à l'exploitant pour leur signaler ces faits.

### **4. Travaux complémentaires sur la colonne d'eaux usées du 193 rue de Paris**

Une nouvelle fuite s'étant déclarée au 193 rue de Paris, l'entreprise SICESEC a fait une réparation provisoire et préconise le remplacement d'une colonne en fonte pour un montant de 12 800 €. Il est proposé d'attendre un peu étant donné que les copropriétaires de cette cage d'escalier ont déjà versé une somme importante pour des travaux antérieurs du même ordre.

### **4. Remplacement des poteaux dans la cour du V41 (TRAPIB)**

Le conseil donne son accord pour le remplacement des poteaux amiantés dans la cour du V41 par des bordures en béton.



## **5. Reprise contrat OTIS pour le contrat de maintenance de la barrière (103 rue V. H., V41)**

L'entreprise OTIS met un temps considérable pour répondre aux demandes de nouveaux émetteurs pour l'ouverture de la barrière de la cour du V41. Le contrat de maintenance d'OTIS arrivant à échéance, des devis des entreprises STEGE et AFH sont examinés et celui de STEGE est retenu.

Par ailleurs l'entreprise STEGE a fait parvenir un devis pour le remplacement de pièces usées sur la porte du garage. Le conseil s'étonne que l'entreprise ait attendu que la porte soit en panne pour nous faire part de ce devis.

## **6. Départ à la retraite de M. Salenne.**

En prévision du départ à la retraite de M. Salenne, le conseil propose de lancer sans attendre le recrutement de son remplaçant. Plusieurs membres du conseil acceptent de travailler sur la fiche de poste. Le conseil va également se rapprocher de celui de la copropriété du V41 extension, qui employait aussi M. Salenne, pour procéder à un recrutement commun. Une remise en état de la loge sera à prévoir.

## **7. Point sur le luminaire cassé au 21 place de l'Hôtel de Ville**

Le plafonnier du hall d'entrée au 21 place de l'Hôtel de Ville a été brisé par des employés de l'entreprise ASTEN. Celle-ci a reconnu cet incident et accepté de prendre en charge le remplacement du luminaire. L'entreprise qui a fabriqué le plafonnier a été contactée et doit dire si elle est en mesure de refaire des verres à l'identique.

## **8. Questions diverses**

Un carreau cassé dans une fenêtre de l'escalier de la tour du V41 (9<sup>e</sup> étage) ne pouvant être remplacé de l'extérieur, un dispositif sera installé par l'entreprise FILLASTRE pour remplacer cette vitre de manière temporaire.

La pierre de seuil de l'entrée du 105 a été cassée. Il est demandé un devis pour son remplacement. M. de Saint-Jouan a donné les caractéristiques de cette pierre dite « Larrys » provenant des carrières de Beaurecueil. Un devis va être demandé pour son remplacement.

Le président, pour le conseil syndical, Pascal Denécheau

Retrouvez ce compte-rendu en ligne sur le site internet de la copropriété

[www.v40v41.fr](http://www.v40v41.fr) rubrique *Vivre dans les îlots.*

